

# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2006

COMPTE-RENDU

---

Le 14 décembre 2006, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean-Guy GUEGUEN**, Maire, suivant convocation du 06 décembre 2006.

**Date d'affichage de la convocation** : le 6 décembre 2006

**Date d'affichage du compte-rendu** : le 21 décembre 2006

**Nombre de Conseillers en exercice** : 22

**Nombre de Conseillers présents et représentés** : 20

**Présents** : Jean-Guy **GUEGUEN**, Philippe **MENGIN**, Jacques **LE DUC**, Gilles **GAUTHIER**, Jacques **AUTRET**, Bernard **QUEMENEUR**, Serge **LE BIAN**, Clotilde **BERTHEMET**, Joël **KORN**, Anne **HECQUET**, Jean-Claude **QUILLIVIC**, Marcel **HELLARD**, Isabelle **D'ARBOUSSIER**, Yves-Michel **LE GALL**, Olivier **BAILLOT**, Yann **CASTELOOT**.

**Avaient donné procuration** : Joëlle **BERNARD** à Jacques **AUTRET**, Louis **LAIR** à Bernard **QUEMENEUR**, Mireille **KERGUIDUFF** à Anne **HECQUET**, Marie-Christine **SIMON** à Philippe **MENGIN**.

**Absents** : Alain **MOGUEROU**, Hervé **COMBOT**.

**Secrétaire de séance** : Isabelle **D'ARBOUSSIER**

**Assistait également à la réunion** : Annie **SALIOU - DUBUIS**, Directrice Générale des Services.

---

Le compte - rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité après modification de la délibération relative à la demande de subvention pour les effacements de réseaux, en effet, le total du programme 2008 est de 122 145 € et non de 122 000 €

---

## 1/ Tarifs 2007

Sur proposition de Monsieur Jacques **AUTRET**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs 2007, après avoir pris connaissance des propositions de la commission des finances :

La proposition d'augmenter les tarifs de 2 % est retenue.

Un tarif particulier de 80 € est fixé pour répondre à la demande des **syndics d'immeubles** qui louent des salles pour leurs réunions. Jusqu' à présent le tarif de 112 €, soit le tarif de location de la salle des mariages, leur était appliqué.

Pour **le club de plage**, le droit de place passe de 153 à 156 €. Il est décidé de passer une convention fixant le montant de leur participation aux consommations d'électricité sur la base de 650 kWh par an et aux consommations d'eau sur la base de 35 m3 par an. Le prix unitaire du KWh et du m3 sera égal à celui facturé à la commune.

Les **tarifs des droits de place** sont augmentés de 2%. Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de certains commerçants qui souhaitent être exonérés de la redevance ordures ménagères au motif qu'ils n'utilisent pas ce service mais décide de maintenir les tarifs soit 1,50 € par jour, et 7 € par jour pour les commerces de plus de 10 mètres du secteur alimentaire. En effet, la commune supporte non seulement les charges de collecte et de traitement des ordures ménagères mais également les charges d'entretien des places.

Concernant **les cessions de terrains sur la zone de Kérinec**, sur proposition de Monsieur Jacques LE DUC, il est décidé d'examiner les conditions dans lesquelles une délibération sera prise pour interdire les plus values sur la revente des terrains de la zone artisanale.

Le Conseil Municipal décide d'augmenter la prestation **ouverture de caveau** de 2 % et de ne pas s'aligner sur le tarif des prestataires privés. En effet le tarif commune avait été établi en tenant compte des prix du marché en 2004 et il n'y a pas de raison pour que ce tarif augmente plus vite que les autres.

La commission donne un avis favorable pour que **l'accès à internet à la bibliothèque**, soit gratuit pour les demandeurs d'emploi et les étudiants. Tous les autres utilisateurs doivent être titulaires d'un abonnement.

<b>LOCATION SALLES</b>	<b>tarifs 2007</b>
<b>Location salles Mairie</b>	
Mairie grande salle (carantécois)	135,00
Mairie grande salle (extérieurs)	208,00
Mairie salle des mariages (carantécois)	114,00
Mairie salle des mariages (extérieurs)	166,00
Réunion de syndicat de copropriété carantécois	80,00
<b>Salle Polyvalente Kelenn</b>	
Carantécois : Tarif de jour	92,00
Carantécois : Tarif de nuit	144,00
Extérieurs : Tarifs de jour	144,00
Extérieurs : Tarifs de nuit	276,00
<b>Club House Base Nautique</b>	
Associations nautiques Carantec	Gratuit
Particuliers, entreprises, associations extérieures	520,00
Associations Carantec	364,00
<b>Foyer pour tous</b>	
journée jusqu'à 22 h (carantécois)	135,00
Après-midi (goûters.....) (carantécois)	62,00
<b>Salle de l'Etoile</b>	
particulier/jour	110,00
particulier/jour avec chauffage	155,00
Réunion entreprise	312,00
Location association locale/jour	Gratuit
Location association locale/jour avec chauffage	20,00
<b>Salles du Centre Socioculturel</b>	
Forum jusqu'à 20 h00 (carantécois)	92,00
Forum jusqu'à 20 h00 (extérieur)	125,00
Forum jusqu'à minuit (carantécois)	144,00
Forum jusqu'à minuit (extérieur)	188,00
Salle 1 ou 2 jusqu'à 20h00 (carantécois)	114,00
Salle 1 ou 2 jusqu'à 20h00 (extérieur)	166,00
Salle 1 ou 2 jusqu'à minuit (carantécois)	172,00
Salle 1 ou 2 jusqu'à minuit (extérieur)	232,00
Salles 1 et 2 jusqu'à 20h00 (carantécois)	216,00
Salles 1 et 2 jusqu'à 20h00 (extérieur)	288,00
Salles 1 et 2 jusqu'à minuit (carantécois)	312,00
Salles 1 et 2 jusqu'à minuit (extérieur)	420,00

Réunion de syndicat de copropriété carantécois	80,00
<b>Frais d'entretien des salles louées (si non assuré par le loueur)</b>	<b>90,00</b>
<b>Expositions</b>	
mairie, ancienne école Callot / jour	3,70
salle Ile Louët / jour	5,00
salles Ile aux Dames et Ile Verte, Forum / jour	15,14
<b>Vitrines de Centre Socioculturel</b>	
Artistes carantécois semaines touristiques	16,00
Artistes carantécois semaines non touristiques	10,00
Artistes non carantécois semaines touristiques	21,00
Artistes non carantécois semaines non touristiques	16,00
<b>LOCATION DE MATERIEL</b>	
Podium 1ère journée	97,00
Podium /jour supplémentaire	57,00
Scène mobile(la journée)	239,00
Frais de déplacement scène mobile:Tarif au km	1,00
Barrière / jour moins de 3 jours	1,00
Barrière / jour plus de 3 jours	0,50
Panneau d'exposition (+ 80 € caution/an.)	2,00
Tables/jour	2,00
Chaise/jour	0,50
<b>DROITS DE PLACE</b>	
Minimum de perception	4,40
Echafaudage et divers/m²/jour	0,20
Marchés /m linéaire/jour	0,57
Marchés avec branchement /m linéaire/jour	0,89
Commerce ambulant période estivale : jour	2,75
Exposition vente/jour	55,00
Exposition vente 1/2 journée	37,00
Commerce couvert/m²/an	3,77
Commerce non couvert/m²/an	2,09
Cabine de bain privée	36,00
Cirques/m²	0,42
Installations sportives/Club de plage	156,00
<b>MARCHE:ORDURES MENAGERES</b>	
collecte et traitement des OM	
par commerçant par jour	1,50
par commerçant (de + de 10m) du secteur alimentaire par jour	7,00
<b>ASSAINISSEMENT: RACCORDEMENT RESEAU</b>	
Maison existante	520,00
Nouvelle construction	999,00
Appartement dans immeuble neuf	318,00
Construction + de 10 appartements	234,00
Maison existante avec pompe	250,00
Nouvelle construction avec pompe	499,00
Appartement dans immeuble existant	234,00
<i>Avec passage du réseau dans la propriété</i>	
Maison existante	260,00
Nouvelle construction	520,00

<b>Z.A. de Kérinec</b>	
prix de vente du terrain au m <sup>2</sup> HT	15,60
<b>AIRES DE STATIONNEMENT(non création)</b>	624,00
<b>CIMETIERE</b>	
<b>Concessions</b>	
Concession de 30 ans	172,00
Concession de 50 ans	291,00
<b>Caveaux</b>	
Caveaux 6 places	1380,00
Caveaux 4 places	1220,00
<b>Colombarium</b>	
Colombarium harmonie 97 (4 urnes)	587,00
<b>Prestations</b>	
Creusement fosse simple 1 cercueil	63,00
Creusement fosse surcreusée 2 cercueils	94,00
Creusement fosse double 3 cercueils	108,00
Inhumation (Ouverture et fermeture de caveau)	188,00
Ouverture et fermeture de colombarium	43,00
Ouverture de caveau	188,00
Exhumation = ouverture + tarif par cercueil	57,00
Réduction= ouverture + tarif par cercueil exhumation+ tarif par cercueil réduction	57,00
<b>Tarifs des boîtes à reliques</b>	
grande	224,00
moyenne	150,00
petite	112,00
Vacation funéraire supprimée au 1 janvier 2005	
<b>MAIN D'ŒUVRE</b>	
heure de main d'œuvre	20,80
<b>PORT</b>	
Droit d'occupation pour le poste à essence	156,00
corps morts si échouage < à 5m	39,00
corps morts si échouage > à 5 m	70,00
<b>PHOTOCOPIES</b>	
Particuliers	0,30
Associations	0,15
<b>CENTRE AERE</b>	
Journée complète	7,00
Demi-journée	3,80
Journée complète 2ème enfant et suivants	6,40
Demi-journée 2ème enfant et suivants	3,20
Repas	3,00
<b>GARDERIE ECOLE</b>	
Prix de l'heure	1,30
Goûter	0,62
<b>CANTINE</b>	
1/2 pension à l'année	2,45
repas occasionnel	3,38
repas non commandés	5,19

<b>LOCAL JEUNES</b>	
Cotisation Local Jeunes	10,00
Activités organisées par le local (sans intervenant extérieur)	
- Classées 1	2,00
- Classées 2	4,00
- Classées 3	5,00
Sorties dans le Finistère	
- Classées 1	6,00
- Classées 2	8,00
Concerts ou autres sorties hors Finistère	
- Classées 1	10,00
- Classées 2	15,00
- Classées 3	20,00
pour les non inscrits (prix + 2 €)	2,00
<b>TICKETS JEUNES</b>	
Activités	
- Classées 1	2,00
- Classées 2	3,00
- Classées 3	4,00
Sorties	
- Classées 1	5,00
- Classées 2	10,00
<b>BIBLIOTHEQUE</b>	
Carantécois résident permanent adulte	13,80
Carantécois résident permanent couple	24,50
Résident permanent -18 ans (parent abonné)	Gratuit
Résident permanent - 18 ans (parent non abonné)	6,30
Abonnement collectivités	24,50
Touristes résidents occasionnels adulte/semaine	3,20
Touriste résident occasionnel –18 ans/semaine	2,10
Touriste résident occasionnel caution	49,00
Commune extérieure	15,00
Commune extérieure couple/an	27,00
Commune extérieure -18ans (parent abonné)	Gratuit
Commune extérieure -18 ans (parent non abonné)	6,30
Coût d'une page imprimée (connexion Internet)	0,30
Amende de retard restitution livre	1,70
Accès gratuit Internet : demandeurs d'emploi et étudiants	
<b>LOYERS</b>	
Logement rue des 3 Frères Tanguy F3	133,17
Logement rue Albert Louppe	260,00
Logement rue Pasteur F5 (loyer + charges)	260,00
Logement rue Joseph le Foll (Local des Douaniers)	52,00

## **2/ Renouvellement des contrats d'assurance**

Suite à la consultation lancée en juillet 2006, après avis du cabinet Protectas, Conseiller en assurance de la commune, de la commission des finances et de la commission d'appel d'offre, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir les propositions suivantes :

<b>Lot n° 1 : assurance multirisque</b>	
	Offre de base Franchise 300 €
<b>SMACL</b>	8 257.64 €

<b>Lot n° 2 : flotte automobile et risques annexes</b>			
	Avec franchise	Marchandises transportées	Auto - mission
<b>SMACL</b>	2 473.03	141.60	625.00

<b>Lot n° 3 : assurance protection juridique</b>				
	Offre de base Protection juridique des agents et des élus		Option Protection juridique générale de la ville	
	Prime HT	Prime TTC	Taux HT	Prime TTC
<b>Cabinet Desbordes / Groupama</b>	1.83 €	112 €	0.07 %	612.59 €

<b>Lot n° 5 : assurance tous risques exposition</b>		
	Taux HT	Prime TTC
<b>SMACL</b>	4%	436 €

- Fait le choix, considérant que l'association Carantec Nautisme est assurée pour tous les risques liés à l'utilisation des bateaux, de ne pas souscrire de contrat « plaisance » complémentaire pour les risques liés aux dégâts matériels considérant que les primes sont trop élevées

- Fait le choix de conserver le contrat souscrit via le CDG 29 avec DEXIA SOFCAP pour la couverture des risques statutaires. En effet, après examen, il s'avère qu'une diminution des garanties actuelles risquerait de faire supporter à la commune des charges trop lourdes.

### 3/ Décisions modificatives budgétaires

#### Décision modificative n°2 : Budget général

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives suivantes du budget principal :

#### Dépenses de fonctionnement

.022 dépenses imprévues	-	7 300
73968 taxe de séjour versée à l'office (solde 2005 non versé 3000 € et solde 2006)		8 000
605 effacements de réseaux France télécom (prévu en investissement)		20 000
605 fournitures de travaux en régie		32 000
60 fournitures diverses (ajustements crédits BP) (« 60632 » :23300 ; « 6042 » : 4000)		27 300
6615 intérêts ligne de trésorerie		4 000
66111 intérêts des prêts souscrits en 2006		6 000
		<b>90 000</b>

#### Recettes de fonctionnement

7362 complément de taxe de séjour perçue en 2006	5 000
7311 produits de la fiscalité	6 000
7336 droits de place	6 000
722 travaux en régie	<b>73 000</b>
	<b>90 000</b>

#### Dépenses d'investissement

111 R	2182 Acquisition de tondeuse	-	33 000
2158 R	101 Acquisition de tondeuse		33 000
R	275 dépôt et cautionnement		500
140 OS	2313 Île Louet	-	2 000
109 OS	2313 centre socio		11 000
141 OS	2315 sentier roch glaz Ty nod		35 000
144 OS	2315 élargissement rue suffren		11 000
139 OS	2313 vestiaires		18 000
2031 R	121 Etudes	-	7 500
122 R	2111 Acquisition de terrain	-	25 000
115 R	2111 Acquisition de terrain	-	1 000
110 R	2313 travaux divers bâtiments	-	28 000
141 R	2315 travaux sentier	-	12 000
111 OI	2315 travaux de voirie (avance forfaitaire travaux de voirie Rue Neuve)		10 000
	<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>10 000</b>

#### Recettes d'investissement

OI	238 Avance et acompte versé sur commande		10 000
	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>10 000</b>

#### **DM concernant les cessions de biens en application des nouvelles règles de la M14**

117 R	2118 Cession de terrain	-	30 000
121 R	2138 Cession de caveaux	-	12 000
112 R	2188 Cession tondeuse	-	23 000
		-	<b>65 000</b>
.024	produits des cessions		<b>65 000</b>

#### **Décisions modificatives n°2 : Budget Assainissement**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives suivantes du budget assainissement :

##### Recettes de fonctionnement

777 Amortissements de subventions	-	22 675,38
704 Taxe de raccordement à l'égout		22 675,38

##### Dépenses d'investissement

1391 Amortissements de subventions	-	22 675,38
231502 travaux		22 675,38

Cette décision modificative annule les ouvertures de crédits relatives à l'amortissement des subventions afin de régulariser les écritures comptables au 31 décembre 2006.

#### **Décisions modificatives n°3 : Budget Eau**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives suivantes du budget eau :

##### Dépenses de fonctionnement

623 Insertion annonce légale		50,00
658 Participation syndicat de l'horn	-	50,00

#### **4/ Acquisition de la flotte 2007 pour l'école de voile**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Finances :

- approuve le programme d'acquisition de la flotte mise à disposition de l'école de voile pour 2007

<b>ACQUISITIONS</b>	<b>nombre</b>	<b>PU HT</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>TTC</b>
Dériveur Laser Vago	1	5 897,97 €	<b>5 897,97 €</b>	<b>7 053,97 €</b>
Cata dart 16 V 2007	4	8 070,00 €	<b>32 280,00 €</b>	<b>38 606,88 €</b>
Kayak RTM océan QUATRO RTM	3	579,00 €	<b>1 737,00 €</b>	<b>2 077,45 €</b>
Kayak DAG midway	6	486,60 €	<b>2 919,60 €</b>	<b>3 491,84 €</b>
Kayak malibu XL	2	548,00 €	<b>1 096,00 €</b>	<b>1 310,82 €</b>
Bateau sécurité YACK 390 rouge	2	1 164,33 €	<b>2 328,66 €</b>	<b>2 785,08 €</b>
MOTEUR SUSUKI 15 cv	2	2 055,00 €	<b>4 110,00 €</b>	<b>4 915,56 €</b>
<b>TOTAL BUDGET 2006</b>			<b>50 369,23 €</b>	<b>60 241,60 €</b>

Le plan de financement HT est établi ainsi qu'il suit :

Produit des cessions	13 369 €
Subvention du Conseil Général	15 000 €
Part de Carantec Nautisme	6 000 €
Commune	16 000 €
	<hr/>
	50 369 €

- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général.

#### **5/ Approbation du Budget Primitif 2007 de l'Office de Tourisme**

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2007 de l'Office de Tourisme

#### **6/ Désignation d'un nouveau délégué au comité directeur de l'Office de Tourisme**

Sur proposition de Madame Clotilde BERTHEMET, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal est invité à donner son accord pour désigner Madame Mugnier, qui loue les chambres d'hôtes Ty Case, en qualité de membre suppléante dans la catégorie des meublés, en remplacement de Madame Jaouen.

#### **7/ Engagement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2007**

Conformément à l'Article L 1 612 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement de l'exercice précédent.

Cette délibération permet le règlement des factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif.

## **8/ Indemnité du receveur**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour verser à Monsieur Jaouen l'indemnité de conseil qui peut être allouée au comptable du trésor chargé d'exercer les fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Au titre de l'année 2006, cette indemnité s'élève à 709.98 €.

## **9/ Participation 2006 des communes à la voile au collège**

Monsieur Jacques AUTRET expose :

Concernant la voile au Collège, le coût 2006 s'élève à 6 300 € soit 504 séances X 12.50 € financé ainsi qu'il suit :

- 1 537,20 € : Conseil Général
- 3 000 € : Collège
- 1 762,80 € : les communes qui scolarisent des élèves au Collège

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le tableau de répartition des participations de chaque commune figurant ci-dessous :

	<b>Nombre d'élèves</b>	<b>Participations en €</b>
<b>CARANTEC</b>	100	824,80 €
<b>TAULE</b>	69	568 €
<b>HENVIC</b>	23	189 €
<b>LOCQUENOLE</b>	18	148 €
<b>GUICLAN</b>	4	33 €
<b>TOTAL</b>	<b>214</b>	<b>1 762,80 €</b>

- décide de reverser à Carantec Nautisme la somme de 938 € correspondant aux participations des communes extérieures (la part de Carantec étant comprise dans la subvention versée en début d'année)

En marge de cette délibération, Monsieur le Maire informe que le Conseil Général ayant modifié son mode de financement des activités « voile au collège » depuis 2003, une réunion sera organisée à la demande du collège et, en accord avec Monsieur Mercier Conseiller Général, avec les communes qui scolarisent des élèves au collège.

## **10/ Indemnité de sinistre pour le local jeune**

Monsieur Jacques AUTRET expose :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour encaisser le montant de l'indemnité relative au sinistre du local jeune d'un montant de 23 856 €.

C'est un problème électrique sur un appareil ménager qui est à l'origine du sinistre.

## **11/ Exercice du droit de préemption pour l'acquisition d'une parcelle classée NDg**

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour préempter le terrain situé 18, Chemin de Troborn d'une surface d'environ 3 000 m<sup>2</sup> classée en zone NDg et appartenant à Monsieur Yvon MADEC en vue de l'extension future du golf. Il convient en effet de préserver l'avenir.
- dit que l'acquisition peut se faire au prix recommandé par les domaines sur la base de la valeur du terrain agricole.
- autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte notarié.

## **AFFAIRES DIVERSES**

Monsieur Serge LE BIAN remercie ceux qui ont participé au téléthon. Environ 12 000 € ont été collectés.

Monsieur le Maire informe qu'une réflexion est en cours concernant la signalisation et la signalétique commerciale. L'objectif est d'éviter la prolifération des panneaux publicitaires aux entrées de ville et de limiter pour rendre plus efficace et plus harmonieuse la signalétique commerciale actuellement placée sur des bi mats dans les ronds-points.